

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 26 JUILLET 2019

Date de convocation : 19 juillet 2019

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des travaux et projets en cours
- Antenne-relais de téléphonie mobile
- Avenant n° 1 à la convention de délégation de compétences de la Région aux autorités organisatrices de second rang de Vendée (transport scolaire)
- Convention avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour la gestion du transport scolaire pour l'année scolaire 2019-2020
- Programme Local de l'Habitat 2020-2025
- Rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 8 juillet 2019 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- Personnel communal
- Délibérations et questions diverses

Présents : BOBINEAU Joël, GORALCZYK Henri, LARDY Jackie, COLAS René, AUGUIN Denise, PICARD Claude, SPENNATO Fabienne, ALLETRU Sonia, ROYER Stéphanie, BONNEAU Stéphane.

Absents excusés : BOBINEAU Marinette, SABOURAUD Damien ayant donné procuration à PICARD Claude, TOUTAIN Evelyne ayant donné procuration à ALLETRU Sonia.

Absent : BELOUIN Jacky.

Secrétaire de séance : ROYER Stéphanie.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion de conseil du 26 juin 2019.

1 - SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

♦ Lotissement « Village du Moulin »

Monsieur VERONNEAU, Géomètre et Maître d'Oeuvre, va finaliser le règlement du lotissement en tenant compte des modifications demandées par rapport aux clôtures, à savoir : en façade sur rue et jusqu'au droit de la façade de construction, la clôture pourra être constituée :

- soit d'une haie vive (hauteur de 1,60 m).
- soit d'un mur (hauteur de 1,60 m).
- soit d'un mur bahut de 80 cm de hauteur maximale, surmonté ou non de lisses, grillage ou claustra, doublé ou non d'une haie, l'ensemble ne devra pas dépasser 1,60 m maximum.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le règlement prévoit la possibilité d'acquérir 2 lots pour une construction.

♦ Aménagement d'un cabinet médical, construction d'un commerce et d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM)

Le permis de construire a été déposé le 19 juillet 2019.

Compteur électrique situé 7, place du Héraut : la suppression du branchement est prévue le 5 septembre 2019.

Diagnostic amiante : il a été réalisé sur les bâtiments situés 2, rue de la Chapelle et 7, place du Héraut. 28 prélèvements ont été effectués, 1 seul est positif : présence d'amiante au niveau du joint du brûleur de la chaudière (7, place du Héraut).

Monsieur Stéphane BONNEAU a soumis l'idée de déplacer le four à pain à proximité de la grange dans le parc de la mairie ; à suivre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le kinésithérapeute actuellement en place cessera son activité pour cause de départ à la retraite le 30 septembre 2019 et libèrera les locaux à cette même date. Monsieur le Maire propose de faire paraître une annonce pour la recherche d'un

kinésithérapeute.

La psychologue souhaite commencer son activité en septembre. Monsieur le Maire va de nouveau la rencontrer.

♦ **Parking rue des Juifs**

Monsieur Stéphane BONNEAU a rencontré un graphiste pour la réalisation d'un graffiti sur le mur ; en attente des esquisses. Le coût sera d'environ 1 000,00 €.

Il reste à aménager le talus du parking ; à prévoir en septembre.

♦ **Gloriette de la résidence du Levant**

Il reste à terminer la gloriette et l'aménagement intérieur : table...

♦ **Travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable : rue des Juifs et les Loges**

La réception des travaux a eu lieu et des malfaçons ont été constatées. L'entreprise va reprendre les traversées. Monsieur le Maire va recontacter le chef d'équipe pour lui proposer de refaire la route de la rue des Juifs qui est dégradée et de partager le coût.

2 - ANTENNE-RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Antenne opérateur Orange

Suite à la réunion d'information sur l'implantation d'une antenne-relais entre la Pointe et le village du Nay pour l'opérateur Orange, 14 personnes ont manifesté leur opposition à ce projet en déposant une pétition en mairie.

TDF va étudier la possibilité d'implanter l'antenne sur le secteur « des Acacias ».

Antenne opérateur Free - Le Chêne Tord

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'échange de terrains entre l'ONF et la commune a été validé par le Ministère de l'Agriculture. Le dossier a été remis au notaire pour la rédaction de l'acte.

Opérateur Bouygues Télécom

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'opérateur Bouygues Télécom a été retenu pour la commune de Mervent ; affaire à suivre.

3 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES DE LA REGION AUX AUTORITES ORGANISATRICES DE SECOND RANG DE VENDEE (TRANSPORT SCOLAIRE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Code des Transports et le Code de l'Education attribuent aux Régions l'organisation des transports scolaires au sein de leur territoire, hors des ressorts territoriaux des agglomérations.

Le Code de l'Education dispose notamment que le Conseil Régional peut confier, par convention, « tout ou partie des transports scolaires » à des communes, groupements de communes ou syndicats mixtes, établissements d'enseignements, associations de parents d'élèves et associations.

La Région des Pays de la Loire a conclu avec les organisateurs secondaires des conventions de délégations de compétences en matière d'organisation et de gestion des services de transport scolaire, et ce à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

Au vu du règlement régional définissant l'organisation du transport scolaire appliqué à compter de la rentrée scolaire 2019-2020, il y a lieu de modifier la délégation de compétences des organisateurs secondaires. Un avenant doit être établi entre la Région et les organisateurs secondaires. Cet avenant introduit des dispositions transitoires pour l'année scolaire 2019-2020 avant l'établissement d'une nouvelle convention, à partir de septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention de délégations de compétences de la Région aux Autorités Organisatrices de second rang de Vendée et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

4 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VENDEE SEVRE AUTISE POUR LA GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Vendée

Sèvre Autise assure, en tant qu'organisateur secondaire, la gestion du service des transports scolaires des élèves de la commune de Mervent vers les établissements d'enseignement secondaire de Saint-Hilaire-des-Loges.

La Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise n'aura plus la gestion des inscriptions au transport scolaire des collégiens du territoire, ni la facturation, à compter de l'année scolaire 2019-2020. De ce fait, aucune participation financière ne sera demandée par la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise à la commune de Mervent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention avec la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise pour l'année scolaire 2019-2020 et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025

Considérant que la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée souhaite poursuivre et développer une politique de l'habitat ambitieuse et innovante suivant 5 grandes orientations stratégiques :

- assainir et rééquilibrer les marchés locaux de l'habitat : accompagner le parcours résidentiel des ménages afin de maintenir des conditions favorables d'attractivité et de garantir un développement partagé du territoire pour assurer les équilibres démographiques ;
- promouvoir un habitat plus « vertueux » et respectueux de la qualité du cadre de vie en mettant en œuvre une politique communautaire limitant la consommation foncière et accompagnant la qualité urbaine ;
- optimiser les capacités du parc ancien pour valoriser le tissu existant, poursuivre et amplifier la revalorisation du parc ;
- développer un habitat solidaire pour apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques ;
- renforcer la gouvernance de la politique locale de l'habitat par un pilotage et une communication ad hoc ;

Considérant que ces orientations se déclinent en un programme de 15 fiches-actions et de 42 modalités d'actions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

6 - RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DU 8 JUILLET 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE

La CLECT a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci.
- d'autre part, de calculer les attributions de compensations existantes entre l'EPCI et chacune de ses communes membres.

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter :

- ✓ soit d'une extension des compétences de l'EPCI,
- ✓ soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. L'objectif, conformément aux principes fondamentaux de la fiscalité professionnelle unique, est la parfaite neutralité budgétaire.

C'est ainsi que la CLECT de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée s'est réunie le 8 juillet dernier pour fixer le montant des attributions de compensation 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée du 8 juillet 2019, et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci (AC de 107 179 € pour la commune de MERVENT) et charge Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

7 - PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi temporaire pour la période du 29 août 2019 au 31 janvier 2020 pour assurer les fonctions suivantes : la gestion de la garderie et de la bibliothèque du groupe scolaire, l'assistance au personnel enseignant, la surveillance de la cour de récréation et de la cantine, l'entretien des bâtiments communaux, l'état des lieux de la salle des fêtes.

8 - DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Courrier de la Communauté de Communes : B.A.L.85

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée sur la mise en place d'un outil communal pour la gestion de l'adresse : la Base Adresse Locale Vendéenne (B.A.L.85). Cet outil permettra de mettre à jour et de consulter au quotidien une base adresse Locale, de diffuser automatiquement les données produites localement, de visualiser des alertes provenant de services internes ou d'organismes extérieurs et de connaître les organismes qui ont pris en compte les nouvelles adresses. Chaque commune doit désigner un référent. Le référent sera en charge de la gestion de sa base communale adresse. Mesdames MITARD Virginie et BEGUE Adélaïde seront les référentes.

✓ Passage à Gué du Pont Martin entre la commune de Mervent et la commune de Foussais-Payré

Une rencontre aura lieu sur le terrain, le lundi 29 juillet 2019 à 10h00, avec les communes de Mervent et Foussais, d'un technicien du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes et du propriétaire de la parcelle.

✓ Fête de la musique du 28 juin 2019

Le point a été fait sur le déroulement de la fête de la musique : bonne ambiance, très satisfaisant.
Le food truck a servi 144 repas.

✓ Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2019

L'organisation et le déroulement se sont bien passés ; beau feu d'artifice. Les recettes s'élèvent à 2 029,19 €.

✓ Manifestation organisée par Groupama

La Fédération de Vendée de Groupama Centre-Atlantique souhaite organiser une balade solidaire sur le thème « ensemble pour vaincre les maladies rares », le 7 juin 2020 à Mervent. 3 parcours seront proposés avec possibilité de restauration sur place à l'arrivée.

La commune mettra à disposition la salle des fêtes de la mairie et le matériel nécessaire.

✓ Election Miss Jeunesse Pays de Loire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la salle Jean-Louis RIPAUD avait été réservée pour l'élection Miss Jeunesse Pays de Loire le 13 octobre 2019 et que celle-ci a été annulée.

✓ Visite Vendée Tri

Trivalis propose aux élus de visiter Vendée Tri. Monsieur le Maire va se rapprocher de Trivalis pour savoir si la visite est aussi ouverte aux conjoint(e)s.

✓ Elections Municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

✓ Matériel informatique de la mairie

Monsieur Henri GORALCZYK fait part au Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour le changement des ordinateurs du secrétariat de la mairie. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite qu'une autre société soit contactée.

✓ Pompiers de Vouvant

Les pompiers de Vouvant ont demandé de faire un exercice dans l'atelier technique sis à la

Maisonnette, le 2 août 2019.

✓ Diverses demandes

Monsieur Claude BOBINEAU du Nay a demandé la possibilité de réaliser un busage dans le fossé, en limite de sa propriété, pour lui permettre d'entretenir plus facilement sa haie ; accord donné.

Monsieur Claude PICARD fait part de la dégradation de la route au niveau de la chicane : remettre du goudron.

La séance est levée à 22H20.

Prochaine réunion de conseil : vendredi 20 septembre 2019.